Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213502636-20260429-D2026_053-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

COMMUNE DE SAINT-COULOMB

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 053

Délibération n° 053-2026 – Redevance d'occupation du domaine publics

L'an deux mil vingt-six, le lundi 27 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Coulomb, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel FREDOU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **23**
Nombre de pouvoirs : **0**
Nombre de Conseillers présents : **23**
Quorum : **12**
Date de convocation : 14/04/2026

Membres présents : M. Jean-Michel FREDOU – Mme Sophie COEURU – M. Patrice VIVIEN – Mme Véronique WYART – M. Loïc SEVEGRAND – Mme Catherine TANIC – M. Jean-Yves LE BRIÉRO – M. Gérard BARREAU – Mme Servane CADIOU – M. Jean-Luc CAILLÉ – Mme Frédérique CALÈS – Mme Jocelyne LEGENDRE – Mme Gwénaëlle KROL – M. Laurent BUREL – M. Sébastien MERY – Mme Pauline TARDY – Mme Blandine BERKELMANS – M Didier RIAULT – M. Victor LAVOLÉ – M. Renaud de BOISSIEU – Mme Annie GILLAIZEAU – M. Armand JAMIER – M. Eric SCHMITT

Absent excusé : néant

Secrétaire de séance : M. Patrice VIVIEN

Sur proposition de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE** la redevance relative à l'occupation temporaire du domaine public comme suit :

- pour une heure :	(15€ 2025)	15.15 € par emplacement
- pour une semaine :	(53.90€ 2025)	54.40 € par emplacement
- pour l'année :	(312.25€ 2025)	315.00 € par emplacement

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213502636-20260429-D2026_053-DE

- **RAPPELLE** que cette redevance ne s'applique pas sur l'espace communal à proximité du Phare qui a fait l'objet d'une délibération adoptée le 12 décembre 2022.

Pour extrait conforme, le 29 Avril 2026

Le Maire,



Jean-Michel FREDOU

Transmis au représentant
de l'Etat le 29 Avril 2026
Publié le 29 Avril 2026